

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **77 929 355** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **754 249** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2021 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	62 100 820,238	65 705 355,261	62 310 672,407
a- Obligations et valeurs assimilées		62 100 820,238	65 705 355,261	62 310 672,407
b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	15 828 521,454	17 363 421,290	22 536 975,455
a- Placements monétaires		4 497 925,128	5 490 451,609	4 991 165,113
b- Disponibilités		11 330 596,326	11 872 969,681	17 545 810,342
AC 3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.4	13,311	0,000	13,311
TOTAL ACTIF		77 929 355,003	83 068 776,551	84 847 661,173
<u>PASSIF</u>				
		222 603,079	350 137,263	351 243,311
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.5	176 195,274	321 323,159	260 278,824
PA 2 Autres créditeurs divers	3.6	46 407,805	28 814,104	90 964,487
ACTIF NET		77 706 751,924	82 718 639,288	84 496 417,862
CP 1 Capital	3.7	73 981 341,075	78 590 989,304	81 203 718,326
CP 2 Sommes distribuables	3.8	3 725 410,849	4 127 649,984	3 292 699,536
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 999 476,236	3 302 661,976	647,618
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		725 934,613	824 988,008	3 292 051,918
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		77 929 355,003	83 068 776,551	84 847 661,173

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>738 377,216</u>	<u>797 900,485</u>	<u>3 066 625,777</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		738 377,216	797 900,485	3 066 625,777
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>208 570,248</u>	<u>232 266,556</u>	<u>1 024 260,846</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>946 947,464</u>	<u>1 030 167,041</u>	<u>4 090 886,623</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-176 195,278</u>	<u>-182 692,867</u>	<u>-742 504,830</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>770 752,186</u>	<u>847 474,174</u>	<u>3 348 381,793</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	-25 680,969	-29 133,856	-118 033,293
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>745 071,217</u>	<u>818 340,318</u>	<u>3 230 348,500</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-19 136,604	6 647,690	61 703,418
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>725 934,613</u>	<u>824 988,008</u>	<u>3 292 051,918</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		19 136,604	-6 647,690	-61 703,418
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		9 177,300	9 279,270	37 321,020
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	0,000
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	-5,319
<u>Résultat net de la période</u>		<u>754 248,517</u>	<u>827 619,588</u>	<u>3 267 664,201</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>754 248,517</u>	<u>827 619,588</u>	<u>3 267 664,201</u>
a- Résultat d'exploitation	745 071,217	818 340,318	3 230 348,500
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 177,300	9 279,270	37 321,020
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-5,319
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 271 674,213</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-7 543 914,455</u>	<u>128 241,461</u>	<u>2 737 649,635</u>
a- Souscriptions	8 227 311,726	9 317 387,042	37 090 087,479
- Capital	7 931 200,000	8 974 300,000	36 225 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-62 020,985	-74 397,107	-293 417,886
- Régularisation des sommes distribuables	358 132,711	417 484,149	1 158 105,365
b- Rachats	15 771 226,181	9 189 145,581	34 352 437,844
- Capital	15 220 000,000	8 856 700,000	33 502 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-119 266,434	-73 489,560	-271 402,930
- Régularisation des sommes distribuables	670 492,615	405 935,141	1 121 840,774
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 789 665,938	955 861,049	2 733 639,623
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	84 496 417,862	81 762 778,239	81 762 778,239
b- En fin de période	77 706 751,924	82 718 639,288	84 496 417,862
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	818 483	791 249	791 249
b- En fin de période	745 595	792 425	818 483
VALEUR LIQUIDATIVE	104,221	104,386	103,235
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,87%	4,10%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2021 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
BTA	(1)	51 412 394,946	51 369 572,723	50 820 599,564
Obligations émises par l'Etat	(2)	627 665,445	1 246 135,082	620 325,884
Obligations des Sociétés	(2)	10 060 759,847	13 089 647,456	10 869 746,959
Total		62 100 820,238	65 705 355,261	62 310 672,407

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	51 412 394,946	65,97%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 172 920,392	6,64%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 012 465,408	1,30%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 407 506,197	9,51%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 777 674,497	42,06%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 041 828,452	6,47%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		604 423,500	627 665,445	0,81%
EMPRUNT NAT2014 catégorie B	30 250	604 423,500	627 665,445	0,81%
Obligations des Sociétés		9 824 379,000	10 060 759,847	12,91%
AMENBANK ES2009	30 000	798 900,000	816 363,735	1,05%
AMENBANK2008 SUB(B)	20 000	800 000,000	838 663,014	1,08%
AMENBANKES2011-1	10 000	100 000,000	102 500,165	0,13%
AMENBANKSUB2010	18 000	599 400,000	620 212,318	0,80%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	500 000,000	514 041,096	0,66%
BH 2009CATB	50 000	1 535 000,000	1 551 226,421	1,99%
BNASUB09	23 300	620 479,000	646 843,067	0,83%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	100 000,000	105 260,274	0,14%
CIL 2017-2- 7.95%	10 000	400 000,000	401 184,877	0,51%
HL 2016-1 7.65%	10 000	200 000,000	209 288,986	0,27%
HL 2016-2 7.65%	19 400	388 000,000	396 066,998	0,51%
HL 2017-3 8%	10 000	400 000,000	404 558,904	0,52%
HL 2020-2 10.6%	6 500	650 000,000	670 990,904	0,86%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	1 000 000,000	1 013 928,767	1,30%
TLF 2021-1 9.7 %	4 100	410 000,000	410 000,000	0,53%
TLS2016-1	10 000	200 000,000	211 868,493	0,27%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	400 000,000	403 624,329	0,52%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	190 000,000	192 619,397	0,25%
UIB2009-1 CAT B	20 000	532 600,000	549 164,590	0,70%
INTERCALAIRES TLF 2021-1 9.7%			2 353,512	0,00%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations - Intérêts	155 759,134	208 808,866	695 213,347
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	582 618,082	589 091,619	2 371 412,430
TOTAL	738 377,216	797 900,485	3 066 625,777

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2021 à 15 828 521,454 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 497 925,128	5 490 451,609	4 991 165,113	5,77%
Disponibilités	(2)	11 330 596,326	11 872 969,681	17 545 810,342	14,54%
Total		15 828 521,454	17 363 421,290	22 536 975,455	20,31%

(1) Placements monétaires :

Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif
UBCI	6,23%	20	17/03/2021	2 991 721,984	2 997 925,128	3,85%
UBCI	6,23%	20	12/03/2021	1 495 860,992	1 500 000,000	1,92%
Total placement certificats de dépôt				4 487 582,976	4 497 925,128	5,77%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Dépôts à terme	0,000	5 500 000,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	37 248,000	47 763,946
Intérêts courus/DAV (POT)	57 138,925	112 670,907	105 181,966
Avoirs en banque	11 273 457,401	6 223 050,774	9 392 864,430
Total	11 330 596,326	11 872 969,681	17 545 810,342

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	98 134,065	81 286,572	378 888,602
Intérêts sur les avoirs bancaires	110 436,183	150 979,984	645 372,244
TOTAL	208 570,248	232 266,556	1 024 260,846

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
AC4	Autres Actifs	<u>13,311</u>	<u>0,000</u>	<u>13,311</u>
	RS sur achats obligations des Sociétés	13,311	0,000	13,311

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>176 195,274</u>	<u>321 323,159</u>	<u>260 278,824</u>
	Frais de gestionnaire	40 133,367	41 613,376	43 473,760
	Frais de dépositaire	19 577,259	40 929,303	21 206,713
	Frais des distributeurs	116 484,648	238 780,480	195 598,351

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>46 407,805</u>	<u>28 814,104</u>	<u>90 964,487</u>
	Etat, retenue à la source	13 850,299	0,000	59 005,668
	Redevance CMF	6 578,809	6 968,282	7 301,215
	Charges à payer sur l'exercice encours	25 978,697	21 845,822	24 657,604

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	81 848 300
* Nombre de titres	818 483
* Nombre d'actionnaires	979
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	7 931 200
* Nombre de titres émis	79 312
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	15 220 000
* Nombre de titres rachetés	152 200
<u>Capital au 31/03/2021</u>	
* Montant en nominal	74 559 500
* Nombre de titres	745 595
* Nombre d'actionnaires	965

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 s'élève à -6 789 665,938 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2021 est de 745 595 contre 818 483 au 31/12/2020.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2020</u>	<u>81 203 718,326</u>	<u>81 203 718,326</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>7 931 200,000</u>	<u>7 931 200,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-15 220 000,000</u>	<u>-15 220 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>66 422,749</u>	<u>3 791 833,598</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	57 245,449	57 245,449
- Sommes distribuables		3 725 410,849
<u>Montant fin de période au 31/03/2021</u>	<u>73 981 341,075</u>	<u>77 706 751,924</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2021 s'élèvent à **3 725 410,849 DT** contre **3 292 699,536 DT** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Somme distribuables des exercices antérieurs	2 999 476,236	3 302 661,976	647,618
Résultat d'exploitation	745 071,217	818 340,318	3 230 348,500
Régularisation du résultat d'exploitation	-19 136,604	6 647,690	61 703,418
Total	3 725 410,849	4 127 649,984	3 292 699,536

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	176 195,278	182 692,867	742 504,830
Rémunération du gestionnaire	40 133,367	41 613,376	169 126,109
Rémunération du dépositaire	19 577,259	20 299,212	82 500,549
Rémunération des distributeurs	116 484,652	120 780,279	490 878,172

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	25 680,969	29 133,856	118 033,293
Redevance CMF	19 577,259	20 299,212	82 500,549
Abonnement des charges budgétisées	6 103,710	8 834,644	35 532,744

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	6 103,710	8 834,644	35 532,744
Taxes	1 584,735	2 360,798	9 495,079
Frais bancaires	33,542	30,567	122,940
Publication BO CMF	321,879	374,443	1 506,000
Honoraires CAC	1 672,077	1 686,036	6 781,200
Frais AGO et publications	1 012,025	1 399,193	5 627,525
Jetons de Présence	1 479,452	2 983,607	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.